



Double cursus et titre de séjour

Par **ESPOIR31300**, le **15/10/2009** à **18:48**

Bonjour,

Je suis étudiante gabonaise boursière à Toulouse depuis novembre 2004. Je me suis inscrite cette année en Administration Économique et Sociale.

J'ai obtenu ma licence en juin 2008. Je devais normalement l'obtenir en juin 2007 mais j'ai volontairement choisi de prendre une année dite sabbatique pour réfléchir sur quelle voie je devais prendre pour me spécialiser après ma licence.

Ma décision fut de poursuivre à partir de la rentrée 2008-2009 dans l'expertise comptable et ma licence obtenue me permettait d'entrer en 2^{ème} année de Diplôme de Comptabilité et de Gestion dans une école.

Or, l'organisme qui octroie les bourses, dans mon pays, considère que entrer en 2^{ème} en DCG ne constitue pas une suite logique des études pour lesquelles le Gabon m'a envoyée à Toulouse. J'ai dû par conséquent involontairement m'inscrire en Master Sciences Économiques à Toulouse pour continuer à percevoir la bourse de mon pays, et par ailleurs je me suis inscrite en 2^{ème} année de DCG dans l'école (Je veux réellement poursuivre dans cette voie).

Cette année 2009-2010, je me suis inscrite en 3^{ème} année DCG et réinscrite en Master 1 Sciences Économiques car je n'ai pas pu validé ce diplôme car mon objectif premier était le DCG.

Au niveau de la préfecture je n'ai pas signalé que j'avais un double cursus et elle considère que c'est un premier échec vu que j'ai pas validé le Master.

Ma question est donc la suivante:

Au regard de ma situation, si je ne valide pas mon master Sciences Économiques en 2010 , ce qui serait considéré comme un second échec justifiant l'expulsion du territoire français, et que par ailleurs j'obtiens mon DCG ce qui me permettrait de continuer en DSCG (suite du DCG), est ce que je serai tout simplement prié de quitter le territoire français?